

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2113

présenté par

Mme Six, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Meyer Habib,
M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Thill et
M. Zumkeller

ARTICLE 32

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Pendant la campagne de vaccination contre la grippe, à l'occasion d'un acte de téléconsultation, le professionnel de santé établit avec le patient un bilan vaccinal et renseigne le dossier médical partagé sur les éventuelles mises à jour à effectuer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vaccination est l'un des investissements les plus rentables dans le domaine de la santé. Pourtant, elle est insuffisamment utilisée dans notre pays.

Seuls 4 Français sur 10 sont sûrs d'être à jour de leur calendrier vaccinal et près de 70% des médecins généralistes estiment leur patientèle mal informée.

Cet amendement propose que le professionnel de santé effectue un bilan vaccinal avec le patient, lors d'une téléconsultation.